



Oracle ou Prophétie ?

Ou : *la guerre de Troie n'aura pas lieu*

Marx et Engels guettaient avec gourmandise les crises économiques qui à leurs yeux consacraient l'échec du capitalisme et annonçaient la Révolution. Il n'est de crise qu'annoncée. Elle tient sa force du cri d'alarme, de la tension qui la fait pressentir, du proche dénouement. Ainsi au théâtre la crise est-elle cette montée vers la catastrophe qui alourdit mystérieusement l'atmosphère, quand tout ce qu'essaient les héros se retourne contre eux. L'inquiétude affine les sensations et les pressentiments. En cela la crise diffère de la calamité, de l'accident qu'on voit, lui, toujours trop tard. On ne ferait pas une tragédie après le déluge, on en fait une quand l'orage point à l'horizon.

Bergson faisait remarquer que le vivant a deux manières de se défendre : se protéger mais par là s'enfermer, s'informer mais par là s'exposer. La carapace qui protège l'arthropode le corsète ; le vertébré, lui, est mieux averti du danger mais il est plus vulnérable. Ainsi la capacité de prévoir augmente-t-elle le sentiment d'insécurité.

Crise financière, crise économique, crise écologique, crise de la famille ; des orages secouent notre humanité et les prophètes de malheur donnent de la voix. Notre époque ne ressemble certainement à aucune autre car nous vivons enfin dans l'humanité qui sait qu'elle se détruit. Cette prise de conscience fait naître le sentiment d'une communauté de destin, elle donne réalité à l'idée de *monde* et à celle d'*humanité*. Nous n'avons plus besoin des antiques terreurs, même les martiens ont déserté notre ciel, car nous savons maintenant que l'attaque vient de l'homme. Notre génération a une responsabilité morale plus élevée que toute autre. Les prophètes de malheur qui parcourent nos rues à la manière de Jonas annonçant la destruction de Ninive ont alors raison, comme ne cesse de le répéter J.P. Dupuy quand il déploie la métaphysique de la prophétie de malheur¹.

Le prophète de malheur annonce que la destruction est inévitable. Et il faut le croire si on veut l'éviter. Ainsi va l'esprit : il accroît sa puissance, avec sa puissance il améliore sa vision jusqu'à ce qu'il comprenne que tout danger vient de son aveuglement. Devenu un danger pour lui-même, il est de moins en moins tranquille à mesure que sa puissance augmente. L'idéologie du progrès croyait naïvement qu'on va vers moins de problèmes à chaque fois qu'une question est résolue. C'est l'inverse que l'on voit : chaque progrès perfectionne les alertes. Plus loin voit le vivant plus il s'expose, et il ne saurait retourner dans une coquille. Chaque progrès resserre ainsi un peu plus le nœud de la tragédie. Rassurons nous : cela ne peut aller qu'en empirant puisqu'on ne peut revenir à l'ignorance.

Dans les crises qui nous agitent, j'admire surtout la capacité de mettre en commun les prévisions, d'élaborer vaille que vaille des politiques pour une humanité qui prend conscience de sa communauté de destin. Pour Homère la guerre est un destin, l'oracle la prédit. La prophétie, elle, réveille notre liberté. Aussi est-il une seule manière d'éviter la guerre, c'est de l'annoncer. Tenons qu'avec ses prévisions Marx a évité la chute du capitalisme : si toutes ses prophéties ont été démenties c'est parce qu'elles ont été entendues.

Jean Noël Dumont

¹ Par exemple : *Petite métaphysique des tsunamis*. Ed du Seuil.

Une réflexion philosophique sur le droit à l'image

Laurent Chapuis

Laurent Chapuis, agrégé de philosophie, a participé avec Pierre Garbit, magistrat, au débat sur le "Droit à l'image" qui s'est tenu le 10 décembre 2008

Qu'est-ce qu'une image ?

Plaçons-nous devant une image. Que se passe-t-il ? Nous voyons. En un premier sens, donc, nous réalisons une expérience : nous sentons car nous utilisons nos yeux et notre cerveau. Mais en un sens second, plus théorique, (« l'image d'une ville », « l'homme est à l'image de Dieu », « réaliser une image-disque »), l'image n'est plus une expérience : c'est, pour une représentation, un état de fait ou une proposition, une certaine relation à un objet, et cette relation se définit par l'*isomorphie* (elle-même lieu de *différence*). Cette isomorphie est-elle sensible ? L'*isomorphie* n'est pas sensible. Elle est intellectuelle, résultat d'une double synthèse du sensible, que l'on nomme une analogie : l'image est à l'objet perçu ce que l'objet perçu est à l'objet réel. On pourrait dire encore que l'image perçue est à l'image ce que l'image est à l'objet perçu, et ainsi de suite : il y aurait, effectivement, des emboîtements d'analogies.

Si le droit s'intéresse à l'image c'est qu'elle a un pouvoir, qu'elle peut porter préjudice. D'où lui vient ce pouvoir ? Qu'ai-je le droit de connaître devant une image ? Par exemple, l'image d'un fonctionnaire de police lors de l'évacuation musclée d'une église. Les dimensions psychologiques, intentionnelles, abstraites, relationnelles ou culturelles de l'existence humaine sont invisibles. Toute image est tributaire de cette dynamique culturelle, affirmant dans le même temps son étrangeté à ce flot, surnageant avec une arrogante faiblesse. Donc, il y a du non-visible dans l'image ! Qu'est-ce que l'image nous dit d'une intention, d'une signification, d'une valeur ?

Soit une image : un homme devant un char place Tien An Men. Qu'est-ce que j'apprends de cette image ? Que le traitement de l'information sur le mode

symptomatologique est édifiant : j'ai, avec cette image, de quoi édifier. Mais qu'ai-je de plus qu'une allégorie ? Oui, bien sûr, une forte allégorie, dont on reconnaît l'usage édifiant. Celle de l'opposition entre la chair et l'acier, me renvoyant à celle entre David et Goliath, enfin le symbole du courage désespéré, s'ouvrant aux limites mêmes de l'oppression politique, et à la disproportion d'une lutte qui en faisait la noblesse, plus que le réalisme. Je n'ai aucune connaissance ici, mais seulement une activité de production d'images suscitée par cette image. *En ce sens donc, il est raisonnable d'affirmer qu'une image affirme d'autres images. Raisonnable d'affirmer qu'une image dit quelque chose. Mais pas qu'elle m'apprend quelque chose.* La question est ce que l'image suggère, connote, évoque, et l'ambiguïté éventuelle de ses désignations, de ce qu'elle voile et anticipe, son pouvoir fascinant enfin, et les effets corporels qu'elle produit. *En ce sens, l'image n'est pas connaissance, mais elle donne à connaître.*

Les lacunes de l'image : le visible et l'invisible

J'ai l'image de Mars. Et sur cette image j'apprends la forme, et les matériaux du visible sur Mars. Vous dites avec raison que l'image nous dit plus que le visible, et que *l'icônique* n'est pas le *plastique*. J'apprends ainsi qu'il y a telle ou telle matière, des canyons, de l'eau. Mais ce n'est pas l'image qui me l'apprend : elle me le montre cependant. Cette monstration est antérieure à la science, elle en est le « sol ». Mais la science du signal, celle du rayonnement de la lumière, et les radiotélescopes me font construire une connaissance. Ce n'est pas l'œil, c'est l'ensemble œil-cerveau, ensemble dont le radiotélescope est un nerf.

Une description d'un processus ou d'un fait, ce n'est pas la partie visible du processus ou du fait. L'image est représentation : elle établit, par son statut même d'image, une correspondance entre le visible et le réel. C'est sur ce lien que l'image nous confond, ainsi que l'illustre Magritte de son titre brutal : *La trahison des images*.

Le réel n'est pas sa représentation, qu'on en finisse sur ce point : ni l'équation n'est l'expérience, ni le documentaire n'est le réel, ni ma vision de la chose n'est la chose même, fut-elle la plus haute des visions ; aucune formule de physique n'est la nature ni l'entendement divin. Le réalisme de l'image ? L'image a-t-elle la responsabilité de donner la vérité d'une vie, d'un fait, quel qu'il soit, humain ou non humain ? Une image est un fragment nous conduisant à un art original d'agencement en puzzle. Un fragment de puzzle, qui n'indique qu'un autre fragment. L'image est le boîtier de la montre de Descartes, de Kant et d'Einstein, boîtier qui renferme un mécanisme qu'on ne peut que supposer. Convenons-en alors : l'image se définit aussi par le non-visible qu'elle détermine.

Le prix de l'image

Alors en quoi produire une image est-il un acte intéressant ? Les photographes vous le diront, parce qu'il est des images qui *façonnent le regard, voire la perception du réel tout entier*. Un lever de Terre, Auschwitz, Hiroshima, sans même parler des icônes, religieuses ou commerciales. Et puis parce que *l'image est un marché, une circulation, un flux de valeurs et de rapports sociaux*. Voilà enfin les objets du droit à l'image. L'image peut aussi être censurée, interdite, détruite pour des raisons religieuses, idéologiques, éthiques, morales. L'image peut être au cœur de conflits et de préjugés.

Réguler le marché de l'image, réguler les regards. Le droit à l'image est la détermination d'une économie du visible, et l'institution explicite du pouvoir de l'image. Le marché renvoie à la demande et à l'offre : c'est la demande d'image qui explique cela. Prenons l'exemple du musée : en quoi produire une image est-il un acte comparable à faire l'expérience esthétique d'une œuvre ? Précisément, il n'y a pas de comparaison. Le plaisir organique, la stimulation ophtalmologique sont intenses, et ils ont un prix. Voir le monde comme Van Gogh ou Seurat a un prix, et voir ce qu'ils voyaient est formateur du regard. On a ainsi à faire avec le rapport au regard d'autrui : que dit-elle, cette image de moi ? Quel pouvoir ai-je sur mes analogies ? Facebook est, sur ce point, une avant-garde socio-anthropologique, dans la mesure où le

réseau social est activement et explicitement défini par l'image.

Le prix de l'image. C'est le prix de ma formation, ou celui de mon plaisir. Qui nierait le plaisir des yeux ? Qui nierait la plus haute valeur de cette voyance : « *et j'ai vu quelquefois ce que l'homme a cru voir* »¹ ?

Lorsque je regarde *Le Seigneur des anneaux*, par exemple, ou *Harry Potter*, que vois-je ? Je vois des magiciens, des licornes, des gobelins. Fais-je une expérience de licorne ? De gobelins, de magiciens ? Non, je ne fais qu'une expérience d'images. Oui, je reconnais des formes, mais pas des êtres. On dit que les images d'Auschwitz nous ont permis de *savoir* ce qui s'était passé à Auschwitz. Je réponds non. Aucune image ne délivre une connaissance. Je ne sais pas ce qui s'est passé à Auschwitz, et l'image ne me dit presque rien de ce qui s'est passé, si ce n'est une analogie dramatiquement appauvrie d'informations. Ce qui s'est passé là-bas est-il visible ? Précisément pas. L'image nous fournit un contenu empirique déterminé, une forme, à la fois patron et source possible d'autres activités. Par exemple, des activités d'anticipation (je vois le monstre derrière le visage d'autrui en face de moi, et je peux bien imaginer quelques éléments du système concentrationnaire avec une photographie d'Auschwitz), des activités de prescription (il faut creuser pour vérifier s'il y a des corps enfouis en ce lieu). Mais que ces patrons soient mal conçus, ou que ces anticipations échouent, voilà qui est possible, comme la science peut se tromper ! Ainsi je vois une bague au doigt de R. Dati : déduire de cette bague que Mme Dati est mariée est une anticipation potentiellement déceptive. Je peux me servir de cette bague comme fil directeur d'une hypothèse. Mais déduire d'une image où figurerait uniquement Staline que Trotski n'est pas là est une erreur, surtout si c'est avant 1929. Chaque image se définit par un cadre et un champ. Une image qui prétend n'avoir ni cadre ni champ, voilà le danger !

Déduire de la bague un mari, c'est sot. C'est faire de la matière de l'image (formes, couleurs, texture) un signe naturel. L'image de la bague au doigt de Mme Dati ne me dit qu'une

¹ Rimbaud, « *Le bateau ivre* », dans *Poésies*.

chose : Mme Dati a une bague. Et plus exactement encore : il y a, au doigt de Mme Dati, une apparence de bague (l'image est à la bague ce que la bague perçue est la bague réelle). En ce sens, nous sommes amenés à formuler la proposition suivante : l'image n'affirme qu'elle-même, son cadre, son champ, et le non-visible qu'elle implique.

L'image n'affirme qu'elle-même. C'est-à-dire, et peut-être au grand regret des édificateurs du genre humain, à peu près rien de compréhensible, si ce n'est des sémantismes ouverts, d'autres images, des analogies. Elle nous met sur la voie. C'est le b-a-ba de l'école de journalisme, de la source historique. Elle vibre de quelque chose. Quelque chose qui parfois n'est pas exploitable. Elle constitue un ici et maintenant problématique et dont l'émancipation peut se faire avec péril, ici et maintenant que la prudence scientifique conduit à toujours respecter. Son usage probant est délicat : preuve matérielle n'est pas démonstration ; la singularité de la preuve se distingue de l'universalité de la démonstration. Prenons la photographie d'un homme au bras d'une femme sortant d'un hôtel : vous direz qu'ils sont amants. Ils pourront vous répondre qu'ils en avaient effectivement l'intention, mais qu'ils se sont *in extremis* épargné des difficultés sociales, ou que le désir s'en est allé sans prévenir, ou bien qu'ils l'étaient, ou encore qu'ils *auraient pu l'être*.

Image publique, vie privée

La vie privée n'est pas définie de manière limitative selon le droit, bien que la jurisprudence en dessine les contours. Ce point est précisément sa protection. Ainsi « vie privée » n'est pas « espace privé ». « Vie privée » n'est pas identique à « intimité de la vie privée ». Les catégories privé/public sont des artifices commodes mais qui posent un problème réel dans le cas de l'image.

Au cinéma, on parle de "caméra subjective" pour qualifier celle qui nous montre ce qu'un personnage voit. Mais la caméra subjective ne donne pas une image privée. Le cinéma est, en son principe, diffusion publique du regard, voire configuration de regards trompeurs ou impossibles (une caméra placée au fond d'un réfrigérateur par exemple). Le

point de vue au cinéma peut renvoyer aussi bien à un point de vue personnel qu'à un point de vue impersonnel. Sa magie est précisément là : diffusion publique d'un regard privé, ou diffusion publique d'un point de vue impossible (caméra objective, semi-subjective, etc.). Le film *Final Cut* d'Omar Naïm posait très bien ce problème éthique : nos perceptions disent-elles la vérité de notre vie ? Et plus encore, nos perceptions nous appartiennent-elles ? Le caractère public d'une image tiendrait en ce sens à sa diffusion ou à sa disponibilité, et non à son objet. Paradoxe ! Nous croyions que le caractère public d'une image était l'absence de contenu privé, et lié au fait que son contenu soit libre de droit ou que les droits soient concédés. Lorsque je suis convoqué comme témoin dans un tribunal et que je jure de dire la vérité, ma perception m'appartient-elle ? Ma perception est bien une image, parmi toutes les images.

L'image, sur support, peut être vue comme une extériorisation matérielle d'une perception ou d'un point de vue. Un appareil photographique est un dispositif de vision matérialisant un regard, une vision subjective et privée. Caméra de vidéosurveillance, appareil photographique, télescope Hubble ou télévision : ce ne sont qu'images et points de vue particuliers, engagés. Il n'y aurait que des spectateurs engagés ? À tel point que nous doutions de l'existence d'une image publique. Toute photographie est en ce sens un objet subjectif, et même l'image du radar : à l'échelle de l'univers, ce n'est qu'un point de vue qui s'exprime, celui d'un particulier, d'une armée, d'un Etat, d'un être humain.

Comment forger le concept d'une image publique ? Ce ne serait plus l'image du point de vue de celui qui voit, mais l'image du point de vue de celui qui est vu, et qui fait profession publique : l'homme politique, l'acteur de cinéma, le présentateur télé, le policier. Or cette image n'a pas de support matériel, elle n'est qu'image voulue, mais pas image perçue. En ce sens, il n'y a pas d'image neutre car il n'y a pas d'image neutralisée par un dispositif public de vision, car il n'y a tout simplement pas de vision publique ; pas de caméra à chose en soi, pas de photographie d'un rapport à soi (*idem* et *ipse*). Même la multiplication des images ne donne pas accès à une perception neutralisée.

Mais si la vision est privée, l'image produite, elle, est susceptible d'usage public. Si toute image n'est qu'un point de vue renvoyant à un point déterminé et particulier du temps et de l'espace, l'usage de ce point de vue particulier peut être un usage public. Un droit à l'image est donc, s'il veut être un droit effectif et clair, une faculté de contrôle de la diffusion d'un support. Un droit *sur* l'image, donc, plutôt qu'à l'image. La faculté de contrôle des canaux de diffusion est donc le réel enjeu : internet, la presse, la télévision, ne peuvent échapper aux règles juridiques élémentaires d'une censure fondée sur les libertés individuelles fondamentales, représentant moins une oppression politique qu'une force possible de la liberté. La protection contre l'appropriation abusive des contenus et la perte des droits est donc la réalité du droit à l'image.

Les abus de la liberté d'expression sont réels. Dans le cas de l'image, ces abus peuvent être rassemblés dans un concept : le marché du spectaculaire. Il est réel et constitue un secteur économique de valeur ajoutée. Ainsi, L'illustration, dans un livre, est un plus. La spectacularisation, c'est le nom du développement disproportionné de notre rapport de spectateur. C'est le nom de la transformation de toute chose en marchandise et en spectacle. Ce rapport de spectateur croît : notre rapport au politique, à la sexualité, à l'art, à notre propre vie (nous la mettons en image et rêvons sans aucun doute d'en avoir *la bobine subjective intégrale*, comme l'a bien vu Omar Naïm dans son film). En quoi être un spectateur est-il un genre de vie ? Pour revenir à la classification antique des genres de vies... le « contemplateur du monde » n'est-il pas le philosophe ? Quel est le rôle de mon regard dans mon existence ? Question futile ? Est-il identique à celui de mes autres sens ? Pourquoi, par exemple, je paye pour voir ? Et pas pour toucher ? Voir un film, voir un musée, un livre d'images. Est-ce que la part de la vision est la même dans mon budget que la part du toucher ou de l'odorat ? Et la part de l'intelligence est-elle proportionnelle à celle de la vision,

puisque un grand nombre d'activités culturelles ne consistent finalement qu'à collecter et réfléchir des perceptions ? Le législateur pourrait en effet concevoir un droit à l'image qui ne consacrerait pas un marché de l'image ou un marché de la perception, mais qui pénaliserait simplement le préjudice, en dehors de tout cadre contractuel. Cette solution n'a pas été retenue, dans la mesure où la notion de préjudice ne protège pas le droit à l'intimité de la vie privée.

Un devoir de l'image ?

Ne peut-on concevoir *un devoir de l'image* ? Si. Mais la recherche d'une *image juste* sera toujours confrontée au fait qu'une image est *juste une image*.

D'abord, un devoir de l'image serait fondé sur le besoin d'information légitime du public : pas un besoin d'information brute, mais une information impartiale, que la labellisation « presse » est insuffisante à garantir. Une information impartiale ? Tentons l'hypothèse : elle n'opèrerait pas un découpage artificiel dans la durée, dans les points de vue (optiques, narratifs, idéologiques) ; ne dissocierait pas le sonore et le visuel ou le mentionnerait explicitement ; ne dissimulerait pas le motif de sa production ni ses méthodes de production (trucage, commercial, etc.). Une image qui précise sa méthode de production, et pas seulement la catégorie du mien (le copyright). Préciser sa méthode de production ? Date, lieu, heure bien sûr. Une image sans ces précisions spatio-temporelles est d'usage problématique. Mais elle préciserait aussi une déontologie : mise en scène, sans mise en scène, caméra cachée. Elle pourrait toujours mentir, et la déontologie consisterait ici à sanctionner le producteur d'image. Une production contractualisée ou non, ainsi que la durée des droits cédés ou contractés, et la nature du contrat. Et comme il existe un marché de l'image : elle devrait présenter son producteur, son acheteur et son prix.

Rendez-vous

du Collège
Supérieur

❖ Jeudi 26 mars à 20h00

Dieu souffre-t-il ?

Par le Père P. DESCOUVEMONT

Dieu peut-il rester de marbre quand homme, femme et enfants sont frappés par le malheur ? Les chrétiens n'ont jamais pensé que Dieu était un Jupiter qui, dans le bonheur de son Olympe, est insensible au malheur des humains. Mais la compassion de Dieu détruit-elle son bonheur ? Faut-il voir en lui la "première victime du mal" ? Aussi séduisante qu'elle soit, cette hypothèse contemporaine d'un Dieu qui, par amour, aurait renoncé à son bonheur ne semble pas juste.

Dans son livre « *Dieu souffre-t-il ?* », le Père DESCOUVEMONT nous fait entrer dans le mystère de la compassion divine qui n'ôte rien à sa félicité.

❖ Jeudi 23 avril à 20h00

Le capitalisme est-il durable ?

par Bernard PERRET

L'ampleur de menaces écologiques invite à revisiter les fondements de notre système économique, à redonner à l'économie son sens premier : *économiser*. Pour B. Perret cela suppose un retour de l'Etat sur le devant de la scène ! C'est à lui de fixer un cap aux acteurs économiques. L'économie de demain appelle une création de valeurs.

Pour ces deux conférences : tarif unique 5 €
gratuit pour les étudiants du Collège Supérieur

SOIREE de CLOTURE

Mardi 2 juin 2009

- 18h30 : messe à l'oratoire du Collège
- 19h15 : temps convivial autour d'un buffet garni par chacun
- 20h00 : annonces et perspectives de l'an prochain

Notre Bulletin joue un rôle important de liaison et d'information. A ce titre, nous l'envoyons gratuitement à beaucoup, ce que nous faisons volontiers.

Nous serions reconnaissants à tous ceux qui voudront bien nous aider par l'intermédiaire d'une souscription volontaire (montant indicatif : 15 €).

Cours publics

de mars à juin

• Quatre séances de Cinéma et christianisme sont à venir

4 Mars	<i>Conte d'hiver</i>
18 mars	<i>La légende du saint buveur</i>
1 ^{er} avril	<i>Au hasard Balthazar</i>
22 avril	<i>La voie lactée</i>

• Trois séances des libertés fondamentales sont à venir

25 mars	<i>La présomption d'innocence</i>
29 avril	<i>La liberté scolaire</i>
10 juin	<i>La propriété intellectuelle</i>

Prix à la séance : 9 €

Le RELATIVISME : sources et actualité

par Bruno ROCHE, philosophe.

C'est, dit-on, Protagoras d'Abdère, qui marque les débuts du relativisme : *l'homme est la mesure de toutes choses, de celles qui sont et de celles qui ne sont pas*. Les sophistes donnèrent ainsi à la philosophie l'interlocuteur dont elle avait besoin, et la question à laquelle il lui fallait trouver une réponse: Peut-on s'affranchir du "ça dépend" ? Ce cours adressé à tous publics permettra d'ouvrir de grandes pages de philosophie.

Le lundi de 20h00 à 21h30 - 42 € le cycle (+ 15 € d'adhésion annuelle).

16 mars - 23 mars - 30 mars - 20 avril - 27 avril - 4 mai.

SOMMAIRE

- Edito : L'oracle ou la prophétie ? Ou la guerre de Troie n'aura pas lieu par Jean-Noël Dumont
- Article : Une réflexion philosophique sur le droit à l'image par Laurent CHAPUIS
- Rendez-vous du Collège Supérieur :
Conférences
Soirée de clôture
Cours publics de mars à juin